

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION

N° 20220921DEL03

OBJET :

RESSOURCES
HUMAINES –
MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS

RAPPORTEUR :

Cédric AOUN

CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRÉSENTS/
REPRÉSENTÉS : 27

NOMBRE DE
VOTANTS : 27

Le 21 septembre 2022 à 20 h 00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 15 SEPTEMBRE 2022
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

M. Cédric AOUN ; M. Pascal GILLES ; M. Philippe DA-RIN ; M. Fabien TANTI ; Mme Françoise POIRRIER ; M. Gilles GAILLARD ; M. Fernando MENDES ; M. Hakan KARACIGER ; M. Gil GOMES ; M. Hassan AHSSAKOU ; M. Florent BEQUIGNON ; M. Julien SAUVE ; M. Yvon ROSCONVAL ; M. Cyrille ARZEL ; M. Ahcène MEBARKI ; Mme Sophie KERIGNARD ; Mme Frédérique MAHER ; Mme Anne LAPORTE ; Mme Souad BENDJEDDOU ; Mme Line WENZEL ; Mme Elisabete RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR ; Mme Melody SENAT ; M. Jonas MAURY.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Catherine EVANO à M. Pascal GILLES ;
Mme Fabienne TANTI à M. Philippe DA-RIN ;
M. Christophe MARGAT à M. Fernando MENDES ;
Mme Christèle DIDIERJEAN à M. Gil GOMES.

ABSENTS :

Mme Valérie LEFUEL-DUVAL ; Mme Bérengère VOILLOT ; M. Marc FONTAINE ; Mme Valérie LENORMAND ; Mme Amandine BESNOIT ; Mme Paméla BUQUET-MAIRE.

.../...





OBJET : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L.2121-21,

VU les articles L. 1, L. 4 et L.313-1 du Code général de la fonction publique,

VU les articles L. 413-1 à 413-7 relatifs aux lignes directrices de gestion,

VU l'avis du Comité technique en date du 5 septembre 2022,

CONSIDÉRANT les créations et suppressions de postes,

CONSIDÉRANT qu'au moins un tiers des membres présents du conseil municipal a réclamé un vote à bulletins secrets,

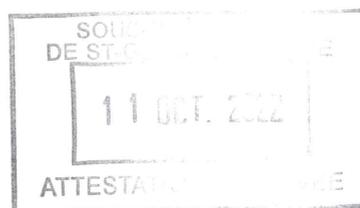
Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 21 (vingt et une) voix ;

CONTRE : 0 (zéro)

BLANCS/ABSTENTIONS : 6 (six) voix.

DÉCIDE



ARTICLE 1^{er} : DE MODIFIER le tableau des effectifs tel qu'annexé

ARTICLE 2 : DE PRECISER que les crédits correspondants à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget communal (chapitre 012)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,
Pour extrait conforme.

- 6 OCT. 2022

Le Maire,



Cédric AOUN

La Secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois après sa transmission aux services de l'État et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication.